

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 03/03/2016 **Séance du : 09/03/2016** Date d'affichage : 10/03/2016
Conseillers élus : 11 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil quinze et le quinze du mois d'avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, PICHON Mikael, BONIN-DUFOUX Eric, CROZET Marie Colette, LAMETAIRIE Gilles.

Excusés : M. MABILY Didier

A été nommée secrétaire de séance : David FERREIRA

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION : ASSAINISSEMENT

Ouï la présentation parallèle des comptes de gestion et du compte administratif du service d'assainissement, qui font apparaître

- en section de fonctionnement un résultat déficitaire annuel de 5 921.50 € qui, imputé au résultat N-1, laisse un résultat cumulé de clôture négatif de 5921.50 €
- en section d'investissement, un résultat positif annuel de 8 905.77, qui, imputé au résultat N-1, laisse un résultat cumulé de clôture déficitaire de 1 487.44 € ;

Mme le maire s'étant retirée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité** les résultats du compte administratif
- **constate** sa conformité au compte de gestion de la Trésorerie également approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement, à hauteur de 1 487.44€

Considérant le résultat de clôture déficitaire de la section de fonctionnement, à hauteur de 5 921.50€

A l'unanimité, le Conseil municipal

- **constate le besoin de financement** de la section d'investissement, à hauteur de 1487.44€
- **reporte le solde du résultat déficitaire** de la section de fonctionnement soit 5921.50 € au compte 002 (report)

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Ouï la présentation parallèle des comptes de gestion et du compte administratif de la Commune, qui font apparaître

- en section de fonctionnement, un résultat positif annuel de 49 024.90 € et un résultat de clôture excédentaire de 112 460.72 €
- en section d'investissement, un résultat négatif annuel de 55 138.42 € et un résultat de clôture déficitaire de 85 094.29 €

Mme le maire s'étant retirée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité** les résultats du compte administratif
- **constate** sa conformité avec le compte de gestion de la Trésorerie, également approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL

Considérant le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement, à hauteur de 85 094.29 €

Considérant le solde déficitaire des restes à réaliser en investissement, qui se monte à 218 171.26 € que l'excédent ne peut entièrement financer

A l'unanimité, le Conseil municipal

- **constate le besoin de financement** de la section d'investissement, à hauteur de 303 265.55 €
- **décide** d'affecter la somme de 112 460.72 au compte 1068

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU MACONNAIS – CHAROLLAIS ET MATOUR

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI), rendue le 29 février 2016, concernant la fusion de la Communauté de Commune du Mâconnais – Charollais et la Communauté de Communes de Matour.

Madame le Maire rappelle que deux délibérations, prises en date du 30 septembre 2015 (délibération 2015 – 043) et du 29 octobre 2015 (2015 – 048), faisaient part d'une proposition, à Monsieur le Préfet, d'adhésion à la Communauté de Commune du Clunisois.

Madame le Maire propose de contester la décision rendue le 29 février par la CDCI et de réitérer sa demande de rapprochement avec la COM-COM du Clunisois.

RENTREE SCOLAIRE 2016 / 2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à un entretien avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), en date du 07 mars 2016 au sujet de la fermeture d'un poste concernant le RPI Bourgvilain - Saint Point, celui-ci à émis plusieurs possibilités.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du Bourg : Suite à une réunion d'information avec les riverains directement impactés par le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg, les travaux débuteront le 09 mai 2016.

Séance levée à 00h00